



## Édito

Le document que vous lisez aujourd'hui est l'outil de communication qui fera le lien avec mon journal de début d'année. Il est donc un complément indispensable pour suivre plus régulièrement mon activité parlementaire et la teneur de mes prises de positions. Cela était d'autant plus nécessaire que mes communiqués ainsi que mes informations ne sont pas toujours repris par les différents médias donnant moins de visibilité à mon action politique.

Je souhaite donc que vous retrouviez dans ces quelques pages les thèmes qui font l'actualité de notre circonscription et plus généralement de notre pays. Le mandat que vous m'avez confié m'amène à être sur tous les fronts, particulièrement en cette période difficile. Alors, je reste chaque jour à l'écoute de vos préoccupations afin de mieux les relayer et de défendre au mieux vos intérêts au sein de la représentation nationale. Comptez sur ma détermination.



Jean-Michel VILLAUMÉ chez ISOROY à Lure

## Routes et PDMI : oublis et promesses non tenues

Avec l'adoption du **programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI)**, l'aménagement en 2X2 voies de la RN 19 était attendu avec impatience par les utilisateurs, les riverains, les habitants et les forces économiques haute-saônoises.

Malheureusement et, une fois de plus, sommes nous tentés d'ajouter, **l'État ne respectera pas ses engagements** et seule la portion entre Amblans et Lure est retenue dans le programme de travaux gouvernemental.

**Insuffisant et contraire à toutes les promesses** (convention d'avril 2000 et protocole de 2006) qui prévoyaient l'achèvement complet de la section Lure-Calmoutier en 2014.

Le nouvel axe de ce PDMI révélé par voie de presse a plongé les

élus dans la stupéfaction et l'indignation car il était porteur d'espoir pour **les populations qui subissent le trafic de la RN 19 au quotidien**, notamment dans les communes d'Amblans, de Genevreville et de Pomoy. Les communes concernées, les élus et les habitants ne peuvent que se sentir une nouvelle fois méprisés et écartés des décisions de l'État et du gouvernement. Cette stratégie est d'autant plus incompréhensible que la Déclaration d'utilité publique était acquise et permettait de commencer les travaux assez rapidement.

Jean-Michel VILLAUMÉ s'est donc fait l'écho dans la presse de son mécontentement en compagnie des élus du secteur et cela d'autant plus que la question sanitaire est devenue importante avec l'ouverture prévue cet automne du Centre Hospitalier Intercommunal de Vesoul.

Quant à la **déviations de Saulx**, elle a connu le même sort et est passée aux oubliettes des choix gouvernementaux.

Aujourd'hui, face à l'urgence, **le Président du Conseil général propose de relancer les programmes routiers** en assumant la maîtrise d'ouvrage pour la déviation de Saulx et en conduisant les études et les acquisitions foncières pour le tronçon Amblans-Calmoutier.

À l'État, maintenant, de démontrer sa volonté de faire enfin avancer ces dossiers d'urgence pour notre département.

### Dans ce numéro :

- Travail du dimanche
- Crise du lait
- Loi Carle
- Taxe carbone
- Indemnités journalières...

## Le Travail du dimanche...

La loi sur le travail du dimanche a été votée le 10 août. Profitant de la période estivale, les députés UMP ont réussi un passage en force qui remet en cause le principe du repos dominical. La nouvelle législation impose une généralisation de l'ouverture dominicale concernant plus de 5.000 communes touristiques en France. Dans toutes ces villes, **aucune contrepartie financière pour les salariés** puisque ce travail du dimanche doit s'exécuter sans salaire double ni repos compensateur, mais aussi sans respecter le volontariat.

Cette nouvelle mesure ultra-libérale ne répondra pas à la lutte contre la baisse du pouvoir d'achat des ménages. **Travailler le dimanche ne crée ni richesse, ni emplois supplémentaires.** Dans cette période de crise que nous traversons, c'est mettre le couteau sous la gorge aux salariés qui n'ont plus d'autre choix que d'accepter cette contrainte compte tenu

de la situation catastrophique dans laquelle ils se trouvent parfois. Cette nouvelle organisation du temps de travail est également une erreur économique et sociale. Elle fait la part belle à la grande distribution et met en danger le commerce de proximité et l'artisanat. **Cette conception mercantile modifie en profondeur notre vie en société, cautionne un système où le commerce et la consommation dominant toute la vie sociale.** C'est la disparition progressive d'un jour de repos commun à l'ensemble de la société où la vie privée, familiale, culturelle, spirituelle, associative prend le pas sur le travail. C'est aussi l'érosion des liens sociaux avec la disparition des réunions familiales au profit de la visite au supermarché. **Est-ce utile de vous préciser que l'ensemble des parlementaires UMP de Haute-Saône et de Franche-Comté ont voté ce texte scandaleux ?**

### LA PROMENADE DU DIMANCHE



### Non au travail dominical !

## Statut de La Poste : mobilisation réussie pour la votation citoyenne du 3 octobre

Avec plus de 2 millions de votants le pays a connu une forte mobilisation lors de la votation citoyenne du 3 octobre dernier. En Haute-Saône, les chiffres sont éloquentes puisque la quasi-totalité (99,03%) des personnes participantes s'est prononcée contre le nouveau statut de La Poste. Au niveau local, des communes comme Lure, Luxeuil, Héricourt ont obtenu presque 100 % de voix contre ce projet. Dans la période difficile que nous traversons chacun a pu montrer son attachement au service public postal et à ses missions de proximité surtout lorsque l'on connaît les répercussions négatives de la privatisation sur les conditions de travail, les services rendus, la qualité d'accueil... Cette privatisation rampante avec un changement de statut en société anonyme contribue à démanteler le service public postal et les français dans leur ensemble doivent pouvoir s'exprimer lors d'un référendum.



## La Loi Carle : une vraie menace pour l'existence des écoles publiques rurales

L'examen de la **proposition de loi tendant à garantir la parité de financement entre les écoles primaires publiques et privées** sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence dite **Loi « Carle »** a été adoptée lundi 28 septembre dernier par l'Assemblée nationale **malgré la mobilisation et l'opposition des élus du groupe**

**socialiste auquel j'appartiens.**

Fortement attaché au principe de l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque qui est un des fondements de notre République, j'ai considéré qu'il était **inconcevable d'imposer aux communes, sans leur accord, les coûts de scolarisation d'élèves allant à l'école privée située hors de leur commune de résidence.**

J'avais même co-signé fin 2007 avec mes collègues du groupe socialiste la proposition de loi visant à abroger l'article 89 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales. Notre action n'aura pas été suffisante puisque la majorité parlementaire a entériné cette loi. **Le principe d'obliger les communes à financer les écoles privées persiste et menace même l'existence des écoles des communes rurales.**

La situation de nombreuses filières agricoles est extrêmement préoccupante : **les trésoreries des exploitations sont dans le rouge.**

Le secteur du lait est, lui, particulièrement en difficulté : **30.000 exploitations pourraient disparaître dans les prochains mois.** Les mouvements désespérés organisés par les éleveurs laitiers témoignent de l'exaspération d'une très grande partie d'entre eux. Ils se sentent avec raison trahis et manipulés. Leur très forte mobilisation est le signe d'un ras le bol face à un système économique qui ne permet pas à leur travail d'être justement rémunéré. La logique du « marché roi » qui guide les décisions politiques mondiales, nationales et françaises en matière d'agriculture conduit à une impasse.

Les parlementaires socialistes ont dénoncé avec force et détermination le **jeu de dupes dont sont victimes les éleveurs laitiers et les consommateurs**, qui pour leur part ne constatent aucune baisse de prix. La restructuration en cours dans la filière laitière est souhaitée et même planifiée par les libéraux européens avec l'accord du gouvernement français. Cette restructuration a pour objectif inavoué la **concentration de la production laitière, au nom de la seule compétitivité économique**, au profit des industries de transformation et de la distribution. En laissant avancer la dérégulation, qui va passer toute la profession au tamis, on jette les petits éléments, jugés peu compétitifs, pour ne conserver que les plus importants, susceptibles de s'adapter. La méthode est brutale, le résultat imparable. Le résultat, ce sera une filière laitière sinistrée, où ne subsisteront que quelques **vastes « usines**



Jean-Michel VILLAUMÉ lors de la Finale des Labours à Malbouhans

à lait » **standardisées.** Cette perspective est d'autant plus absurde au moment où il faudrait au contraire se donner les moyens de construire l'agriculture écologique et durable qu'attendent les Français.

Le gouvernement faute d'une réorientation de sa politique, devra gérer une situation de crise très difficile dont il porte une lourde part de responsabilité. On ne peut alors que dénoncer avec force le **double langage des parlementaires de la majorité (notamment en Haute-Saône) et du Ministre de l'Agriculture** ; les quelques dizaines de millions d'euros distribués ayant pour seul objectif de contenir la colère des agriculteurs les plus en difficulté.

**Or, en Haute-Saône, l'enveloppe de 350.000 € destinée aux producteurs même avec son doublement annoncé ne répondra pas à l'ampleur de la crise.** L'heure n'est plus aux *mesures* et aux rafistolages, mais à un changement radical. Le gouvernement doit porter à nouveau le dossier des quotas laitiers à l'échelle européenne, en exigeant leur prorogation ainsi que le gel immédiat de leur augmentation. Les décisions désastreuses décidées sous présidence française de l'Union européenne doivent même être abandonnées.

**Le principe des quotas doit être rétabli et défendu par tous** : ce sera un signal fort et une solution indispensable pour sortir les éleveurs de leur désarroi et pour que soit garanti un prix du lait rémunérateur, seul gage du maintien de la production laitière sur tout le territoire.



Jean-Michel VILLAUMÉ avec Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire et Yves KRATTINGER, Sénateur et Président du Conseil général de Haute-Saône

# Jean-Michel VILLAUMÉ Député de Haute-Saône

**Edwige EME - suppléante**

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

2, RUE DESAULT

70200 LURE

Tel. : 03.84.62.40.20 - Fax : 03.84.62.40.94

[permanence@depute-villaume.fr](mailto:permanence@depute-villaume.fr)

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

*Découvrez sur le site internet de votre Député,  
l'ensemble de ses interventions : prises de positions,  
analyses, questions au gouvernement....*



Jean-Michel VILLAUMÉ avec le club « Sourire d'automne » de Rioz  
en visite à l'Assemblée nationale

# www.depute-villaume.fr

## *Le scandale des indemnités journalières*

Le président des députés UMP, Jean-François Copé, en accord avec le ministre du Budget Eric Woerth et avec le soutien de Nicolas Sarkozy, a annoncé que les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale aux salariés victimes d'accidents du travail seront soumises à l'impôt à partir de 2010.

Loin de la « mesure de justice », l'UMP vient en fait d'inventer la triple peine. Il y a d'abord le traumatisme lié à l'accident, la diminution physique, la souffrance psychologique et morale. Il y a ensuite la diminution des revenus car les accidentés sont indemnisés 60 % les 28 premiers jours, puis à 80%. Et voilà maintenant que sur ces indemnités, il est prévu de faire payer une nouvelle taxe.

**Cette mesure rapportera 150 millions d'euros.**

**150 millions d'euros que le gouvernement va prendre dans la poche des accidentés du travail !**

Une indécence de plus, après les franchises médicales et l'augmentation du forfait hospitalier. La droite refuse dans le même temps de remettre en cause les niches fiscales, les stock-options, les retraites chapeaux et bien sûr le bouclier fiscal qui profitent aux plus fortunés. Cette débauche d'inégalités fiscales donne de plus en plus la nausée.

Jean-Michel VILLAUMÉ appelle donc à signer la pétition contre cette injuste économie réalisée sur le dos des accidentés du travail. **Toutes les infos sur [www.stoptaxeaccidentsdutravail.net](http://www.stoptaxeaccidentsdutravail.net)**

## *Taxe carbone*

Voici la nouvelle taxe proposée par le gouvernement. D'un point de vue écologique, celle-ci ne règle strictement rien mais au contraire introduit une **confusion regrettable** en laissant entendre que la taxe carbone viendrait compenser la suppression de la taxe professionnelle et **renflouer les caisses de l'État sur le dos des ménages**.

Cette taxe est en plus **socialement injuste** touchant beaucoup plus les personnes vivant en milieu rural, obligées d'utiliser leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. Les mesures de compensation doivent être réservées aux ménages les plus modestes mais le chèque vert promis aux ménages les plus défavorisés sera-t-il réellement mis en place ?

À suivre...

## **Permanences cantonales : votre Député se déplace dans votre canton**

Depuis plus de deux ans maintenant, Jean-Michel VILLAUMÉ va à la rencontre des habitants de sa circonscription en organisant des permanences cantonales régulières le samedi matin. Au cours de l'année 2009, votre Député s'est rendu à Villersexel, Dampierre-sur-Linotte, Melisey, Esprels, Rioz, Noroy-le-Bourg et Champagny...

**Les dernières permanences de 2009 auront lieu le 17 octobre à Servance, le 14 novembre à Athesans, le 28 novembre à Vellefaux et le 12 décembre à Frahier.**